



PREFECTURE AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 8 - MAI 2011

PUBLIE LE 20 MAI 2011

SOMMAIRE

DRFIP

DDFIP 11

Arrêté N °2011137-0001 - Arrêté préfectoral relatif au régime d'ouverture au public des conservations des hypothèques, services des impôts des entreprises 2011

..... 1



PREFECTURE DE L'AUDE

Arrêté préfectoral n°2011137-0001 relatif au régime d'ouverture au public des conservations des hypothèques, services des impôts des entreprises.

LE PREFET DE L'AUDE
Chevalier de la légion d'honneur,

VU les articles 1 et 3 du décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public, des services extérieurs de l'Etat,

VU le décret n°71-72 du 26 janvier 1971 portant abrogation des articles 632 et 644 du code général des impôts,

VU les articles 15, 16 et 17 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatifs au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements,

VU l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2003 (n°2003-3392) relatif au régime d'ouverture au public des conservations des hypothèques, et des recettes des impôts,

SUR proposition du directeur départemental des finances publiques de l'Aude

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les bureaux des hypothèques de Carcassonne et Narbonne, les services des impôts des entreprises (SIE) de Carcassonne, Narbonne et le service des impôts des particuliers-service des impôts des entreprises de Limoux seront exceptionnellement fermés au public aux dates suivantes :

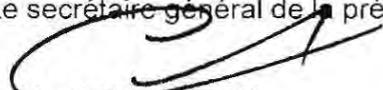
- le vendredi 3 juin 2011,
- le vendredi 15 juillet 2011,
- et le lundi 31 octobre 2011.

ARTICLE 2 :

M le secrétaire de la préfecture de l'Aude et M. l'administrateur général des finances publiques de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

CARCASSONNE, le 17 mai 2011

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général de la préfecture


Olivier DELCAYROU